



**Société Civile Professionnelle**  
**Frédéric ODIN, David MELIQUE et Sérafin PINTO**

**Huissiers de Justice Associés**

6 Avenue Carnot – BP 43

83302 DRAGUIGNAN Cédex

☎ 04.94.68.22.45    📠 04.94.47.05.93

scpodinmelique@huissier-justice.fr

**COPIE**

**PROCES-VERBAL DESCRIPTIF**  
**SUR SAISIE IMMOBILIERE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT**  
**Et le JEUDI VINGT-CINQ JUIN**

**A LA REQUETE DE :**

**LA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**, Société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les Articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 058 801 481, ayant son siège social à NICE (06000), au 457 Promenade des Anglais, Représentée par son Directeur général en exercice, domicilié es-qualité audit siège,

Venant aux droits de la Banque Populaire Côte d'Azur, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 955 804 448, ayant son siège social à NICE (06000), au 457 Promenade des Anglais, par les effets d'une fusion-absorption,

Pour laquelle domicile est élu chez Maître Jean-Baptiste DURAND, membre de l'AARPI DDA & ASSOCIES du Barreau de TOULON, Toque 1015, dont le Cabinet est situé à LA VALETTE-DU-VAR (83160), au 145 Place du Général de Gaulle, le Millénium,

Ayant pour avocat plaident le Cabinet de Maître Grégory KERKERIAN, membre de la SELARL Grégory KERKERIAN & ASSOCIES, Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN, demeurant à DRAGUIGNAN (83300), au 62 Avenue Lazare Carnot,

**AGISSANT EN VERTU :**

De la copie exécutoire d'un acte reçu le 28 mai 2015 par Maître Alexia AMARA, Notaire à SIX-FOURS-LES-PLAGES (Var), titulaire d'un Office notarial dont le siège social est à SIX-FOURS-LES-PLAGES (Var), au 131 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, contenant :



⇒ Vente par les époux ROCHE au profit de Monsieur Yves Henri PIERBONI, sur les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

⇒ Prêt HABITAT par la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR au profit de Monsieur Yves Henri PIERBONI, de la somme de 130.000,00 € pour une durée de 180 mois,

⇒ Affectation hypothécaire : un privilège de prêteur de deniers publié au Service de la Publicité Foncière de TOULON 1<sup>er</sup> bureau, pris le 10 juin 2015, volume 2015 V n° 2294.

Et suite à un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 9 juin 2020,

Je suis requis afin d'établir le **PROCES-VERBAL DESCRIPTIF** d'un BIEN IMMOBILIER ci-dessous désigné :

Dans un ensemble immobilier dénommé « Rive Gauche », situé à LA SEYNE-SUR-MER (83500), au 71 Impasse Griffa, composé d'un bâtiment unique à usage d'habitation, comprenant trois allées, avec les dénominations Bâtiments A, B et C, savoir :

- Niveau 0 : box,
- Niveau 1 : box et appartements,
- Niveau 2 : caves et appartements,
- Niveaux 3 à 7 : appartements,

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Contenance		
			Ha	A	ca
AK	922	36 CC 120 Lieudit de Chateaubanne	00	08	20
AK	923	36 CC 120 Lieudit de Chateaubanne	00	08	30
AK	837	71 Impasse de Griffa	00	08	00
		<b>Total .....</b>	<b>00</b>	<b>24</b>	<b>50</b>

Lotissement :

L'ensemble immobilier forme le lot numéro UN (1), DEUX (2), et TREIZE (13) du lotissement dénommé "GRIFFA".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté préfectoral en date du 11 juin 1969, dont une ampliation a été publiée au service de la publicité foncière de TOULON 1<sup>er</sup> le 23 juillet 1969 volume 5468 numéro 19.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté préfectoral du 11 juin 1969 susvisé, suivi d'un arrêté préfectoral du 10 mars 1970 autorisant la modification du lotissement, a été déposé au rang des minutes de Maître PORCEL, Notaire à LA SEYNE SUR MER (Var), le 18 juin 1970, publié au service de la publicité foncière de TOULON 1<sup>ER</sup>, le 7 août 1970, volume 238, numéro 6.



### Désignation des biens :

#### **LOT NUMERO CINQUANTE-SEPT (57) :**

Dans le bâtiment B, un box situé au niveau 1, portant le numéro 119 sur le plan de vente et portant le numéro 27 sur les plans des lots.

Avec un millième (1/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les trois millièmes (3/1000èmes) des parties communes au bâtiment B.

Et un millième (1/1000èmes) des charges d'ascenseur au bâtiment B

#### **LOT NUMERO CINQUANTE-HUIT (58) :**

Dans le bâtiment B, un appartement de trois pièces situé au niveau 1, dont l'accès se fait par la terrasse, avant le hall d'entrée B, se composant de: hall d'entrée, séjour avec cuisine, buanderie, dégagement, salle de bains avec WC, deux chambres dont une avec placard.

Terrasse

Numéro de plan de vente B-I 1

Avec les seize millièmes (16 /1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les soixante et un millièmes (61/1000èmes) des parties communes spéciales au bâtiment B.

Et les onze millièmes (11/1000èmes) des charges d'ascenseur au bâtiment B.

### **ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION — RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ**

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître PORCEL, Notaire à LA-SEYNE-SUR-MER (Var), le 22 avril 2008, publié au service de la publicité foncière de TOULON 1er bureau le 6 mai 2008, volume 2008P, numéro 4352.

Lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'entendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir sans aucune exception ni réserve.

### **ORIGINE DE PROPRIETE**

Lesdits biens et droits immobiliers appartiennent à Monsieur Yves Henri PIERBONI, suivant un acte de vente reçu le 28 mai 2015 par Maître Alexia AMARA, Notaire à SIX FOURS LES PLAGES (Var), publié au 1er bureau du Service de la Publicité Foncière de TOULON le 10 juin 2015, volume 2015 P n°4827.

Conformément aux dispositions des articles R 322-1 et R 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et des articles L. 642-18 et R 642-22 du Code de Commerce, je suis requis notamment pour la description des lieux, leur composition et leur superficie, l'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété ainsi que tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.



## **DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je soussigné, Maître Sérafim PINTO, Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle Frédéric ODIN, David MELIQUE et Sérafim PINTO, Huissiers de Justice Associés près le Tribunal judiciaire de DRAGUIGNAN, y demeurant au 6 Avenue Carnot,**

**CERTIFIE** m'être transporté ce jour à 08h30, dans la Commune de LA SEYNE-SUR-MER (83600), au 71 Impasse Griffa, dans l'ensemble immobilier dénommé « Rive Gauche », en présence de :

- ◆ Monsieur Yves Henri PIERBONI, propriétaire, débiteur saisi,
- ◆ Monsieur Mohssin TAHIR, en qualité de diagnostiqueur immobilier, salarié de Monsieur Jean PEPIN, expert immobilier à DRAGUIGNAN,
- ◆ Monsieur Christophe TASSAN, serrurier, président de la SASU AXESS SERRURES,
- ◆ Et de Messieurs Henri CASTELLO et Didier POMMERET, en leur qualité de témoins judiciaires,

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée du bien immobilier ci-dessus désigné :

Dans un ensemble immobilier dénommé « Rive Gauche », situé à LA SEYNE-SUR-MER (83500), au 71 Impasse Griffa, composé d'un bâtiment unique à usage d'habitation, comprenant trois allées, avec les dénominations Bâtiments A, B et C, les lots suivants :

### **LOT NUMERO CINQUANTE-SEPT (57) :**

Dans le bâtiment B, un box situé au niveau 1, portant le numéro 119 sur le plan de vente et portant le numéro 27 sur les plans des lots.

Avec un millième (1/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les trois millièmes (3/1000èmes) des parties communes au bâtiment B.

Et un millième (1/1000èmes) des charges d'ascenseur au bâtiment B

### **LOT NUMERO CINQUANTE-HUIT (58) :**

Dans le bâtiment B, un appartement de trois pièces situé au niveau 1, dont l'accès se fait par la terrasse, avant le hall d'entrée B, se composant de: hall d'entrée, séjour avec cuisine, buanderie, dégagement, salle de bains avec WC, deux chambres dont une avec placard.

Terrasse

Numéro de plan de vente B-1 1

Avec les seize millièmes (16 /1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les soixante et un millièmes (61/1000èmes) des parties communes spéciales au bâtiment B.

Et les onze millièmes (11/1000èmes) des charges d'ascenseur au bâtiment B.

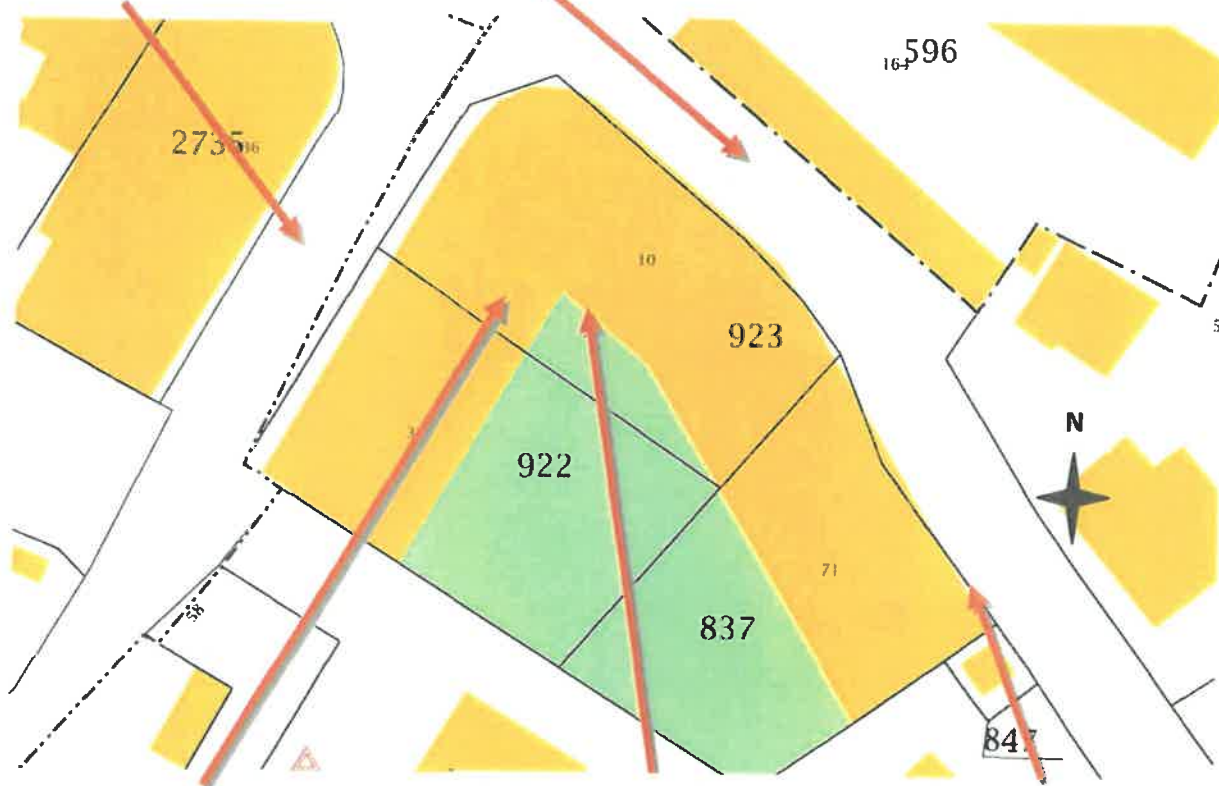


## SITUATION GEOGRAPHIQUE – Plan cadastral

Voie publique : Chemin de Chateaubanne

Voie publique : Impasse Griffa

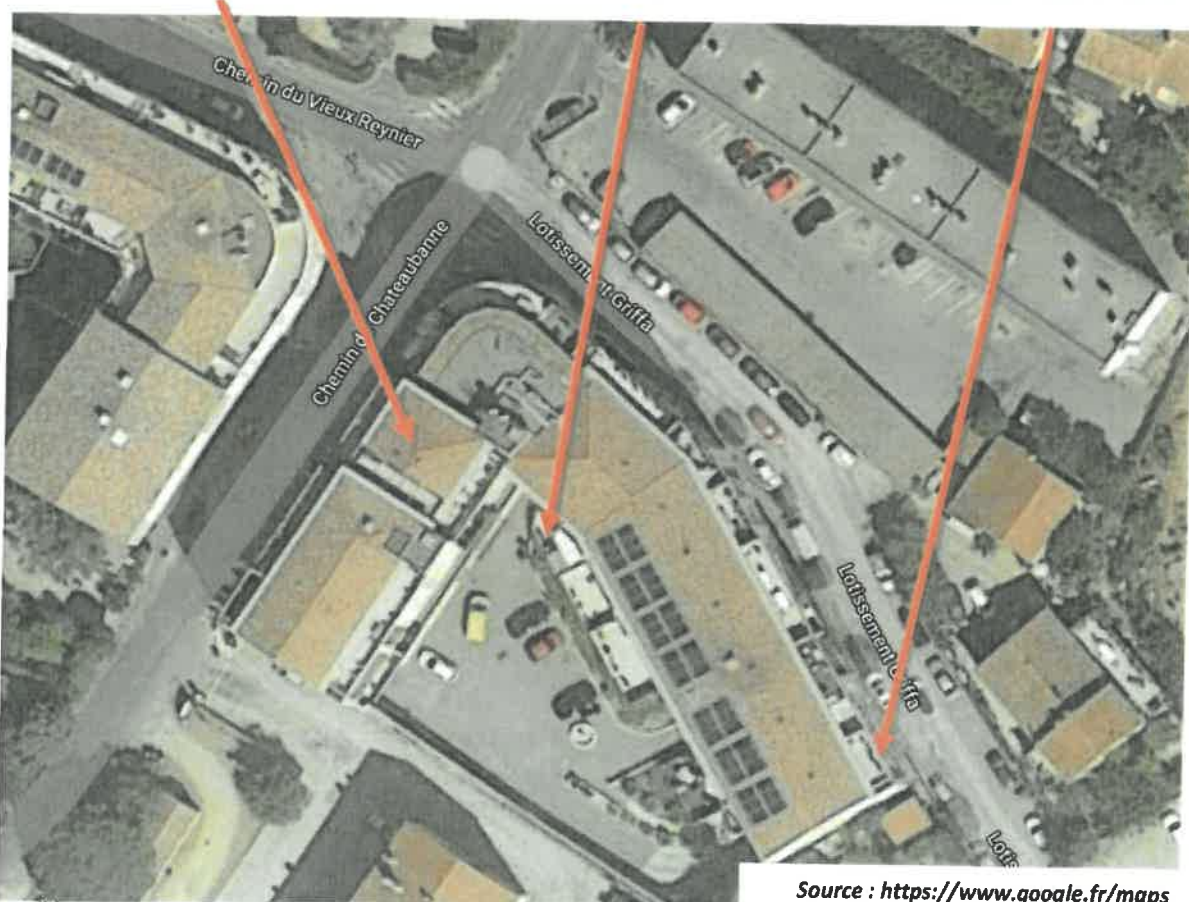
Source : <https://www.cadastre.gouv.fr>



Copropriété « Rive Gauche »

Appartement, objet du présent descriptif

Entrée de la copropriété dénommée « Rive Gauche »



Source : <https://www.google.fr/maps>





## La commune de LA SEYNE-SUR-MER

La commune de LA SEYNE-SUR-MER est une ville de 63.936 habitants, la deuxième ville la plus peuplée du département du Var après Toulon. Elle se trouve au bord de la Méditerranée, au cœur de l'agglomération toulonnaise qui, avec ses 569.793 habitants, est la 3<sup>ème</sup> plus importante de la région. Elle est située à mi-chemin entre Marseille à l'Ouest et Saint-Tropez à l'Est. Elle se trouve à seulement 30 kilomètres de l'aéroport de Toulon-Hyères.

Cette commune est accessible via l'autoroute A50, en direction de Toulon à l'Est et Marseille à l'Ouest et dispose de trois sorties, portant les numéros 13, 14 et 5b.

Elle est bien desservie par les transports en commun, par le réseau Mistral de la communauté d'agglomération Toulon-Provence Méditerranée qui gère tous les transports en commun de la ville :

- trois lignes maritimes : 8M (N2 à partir de 20 h), 18M et N4 ;
- quinze lignes terrestres : 8, 12, 18, 28, 70 à 72, 81 à 87 et N8 ;
- et l'appel-bus : AB80.

Elle dispose de plusieurs services administratifs et de santé tels que des orthophonistes, dentistes, médecins, infirmiers libéraux, laboratoire d'analyses médicales, un hôpital, des bureaux de poste, ainsi qu'un port de plaisance et un port de pêche.

Elle dispose également d'une gare ferroviaire, desservie par des trains express régionaux TER Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est proche de la gare de Toulon, desservie par des TGV et des trains grandes lignes Intercités et Intercités de nuit.

Elle compte plusieurs écoles maternelles et élémentaires, cinq collèges dont un privé, et trois lycées dont un privé.

La commune de LA SEYNE-SUR-MER comprend plusieurs quartiers, dont celui dénommé « Chateaubanne » dans lequel sont situés les biens immobiliers présentement décrits. Ce quartier est situé au sud de la route 559 de La Seyne à Toulon, de part et d'autre du chemin du Vieux-Reynier, entre les quartiers Vignelongue et Vallon des Signes. Il est desservi par les lignes 12, 70, 71, 72, 81, 83, 86 et N7.

### La copropriété dénommée « Rive Gauche »

La copropriété dénommée « Rive Gauche » est située au 71 de l'Impasse Griffa (**Photo n° 1**) Cette copropriété comprend un long bâtiment en forme de « L », situé entre l'impasse Griffa (**Photo n° 2**) et le Chemin de Chateaubanne. Ce bâtiment comprend trois entrées, portant les dénominations « A », « B » et « C ».

Les façades Nord et Ouest du bâtiment, en enduit crépi, ne présentent aucune dégradation apparente et sont en bon état.





Photo n° 1

Copropriété « Rive Gauche »



Photo n° 2

Impasse Griffa



J'accède à la copropriété « Rive Gauche » par l'impasse Griffa (**Photos n° 3 et 4**). Cet accès est fermé par un large portail à deux vantaux métalliques qui fonctionne correctement. (**Photos n° 3 et 4**). A droite de ce portail, je constate la présence d'un portillon métallique, d'un interphone et d'un digicode. Le sol de cet accès est en béton, ne présentant aucun désordre apparent. Cette entrée est située sous l'immeuble.



Photo n° 3

Entrée de la copropriété « Rive Gauche »

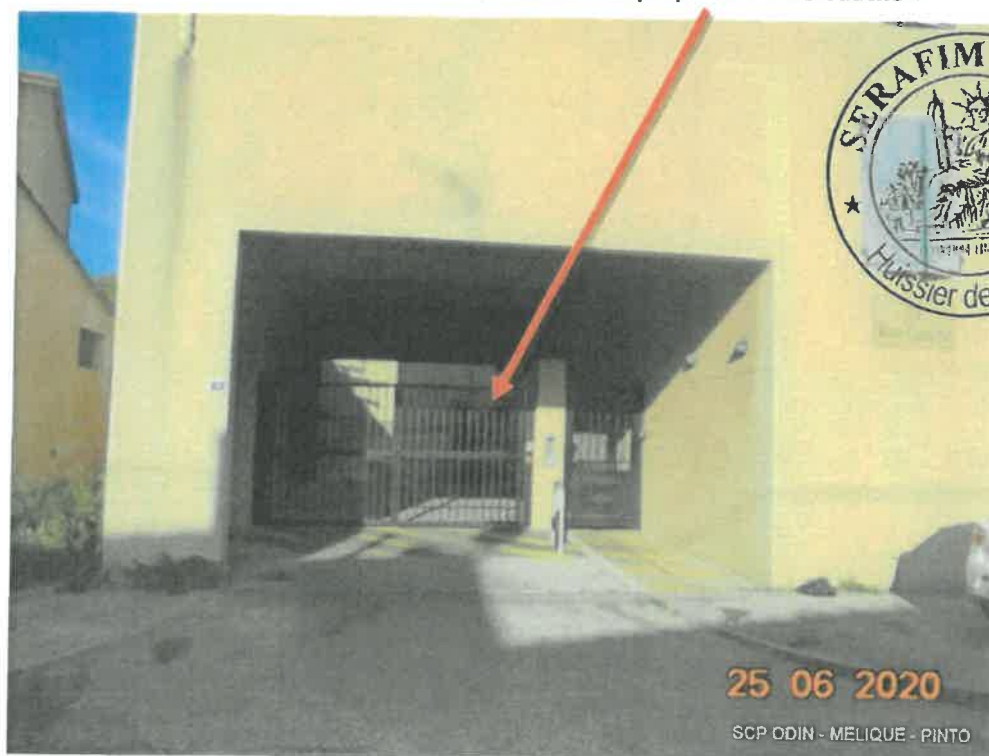


Photo n° 4





En franchissant ce portail, j'accède à une rampe en béton en pente donnant accès à l'immeuble (**Photo n° 5**). De cette entrée, une seconde voie, également en béton, part vers l'Est et dessert tous les garages du niveau « 0 ». Cette seconde voie ne présente pas de dégradation apparente et est en bon état (**Photo n° 6**).

Depuis cette entrée, j'emprunte la rampe en béton bordée, côté Est, par un muret, une jardinière et un escalier, et côtés Ouest et Nord, par un haut mur (**Photos n° 7 et 8**). Cette rampe marque un virage vers l'Est pour aboutir à un large espace en enrobé goudron, avec quelques emplacements de parking, une fontaine en pierre et quelques jardinières en béton (**Photos n° 9 à 11**).



**Photo n° 5**

**A l'entrée, rampe donnant accès à l'immeuble**





Photo n° 6

Accès aux garages du niveau « 0 »



Photo n° 7

Rampe d'accès à l'immeuble et aux parties communes





Photo n° 8

Rampe d'accès à l'immeuble et aux parties communes



Photo n° 9

Parties communes de la copropriété « Rive Gauche »







Photo n° 10

Parties communes de la copropriété « Rive Gauche »



Photo n° 11

Parties communes de la copropriété « Rive Gauche »





Le bâtiment comprend trois entrées, portant les dénominations « A », « B » et « C ». Il est élevé sur quatre à six étages (**Photos n° 12 à 14**).



Photo n° 12

Côté Sud-ouest de l'immeuble : entrée A



Photo n° 13

Côté Nord de l'immeuble : entrée B





Photo n° 14

**Côté Ouest de l'immeuble : entrée C**

Les façades de l'immeuble, côté cour, ne présentent aucune dégradation apparente.

Le logement, objet du présent descriptif, est situé dans l'allée B, en rez-de-jardin, à l'Est de cette entrée.

### **CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'APPARTEMENT**

Le logement est actuellement occupé par son propriétaire, Monsieur Yves PIERBONI.



L'ENTREE ET LA TERRASSE

1° - L'entrée (côté extérieur)

J'accède au logement portant le numéro B11 (lots n° 57 et 58) par un portillon métallique à deux vantaux ouvrants sis au rez-de-chaussée, à l'Est de l'entrée B (*Photos n° 15 et 16*). Ce portillon ne présente aucune dégradation apparente et est en bon état.

Au Nord et à l'Est de ce portillon, un muret, recouvert d'un enduit crépi, est surélevé d'une grille métallique, sur laquelle est fixé un brise-vue à feuillage artificiel. Ce muret et la grille sont à l'état d'usage (*Photos n°16 et 17*).



Photo n° 15

Portillon à deux vantaux ouvrants donnant accès au logement B11





Photo n° 16



Photo n° 17





## 2° - La terrasse

Par le portillon, j'accède à la terrasse du logement. Le sol de cette terrasse est recouvert de dalles, en bon état, et ne présentant aucun désordre apparent (*Photos n° 18 et 19*). Sur les murets, côté intérieur, sont fixés deux unités extérieures de climatisation ainsi que deux prises électriques (*Photos n° 20 et 21*). Au-dessus de la baie vitrée du salon, soit sur la façade Sud de l'immeuble, est fixé un store banne à commande électrique. Ce store fonctionne correctement et sa toile est en bon état.



Photo n° 18

Terrasse du logement B11



Photo n° 19

Terrasse du logement B11





Photo n° 20

Unité extérieure de climatisation sise côté Est de la terrasse



Photo n° 21

Unité extérieure de climatisation sise à l'entrée de la terrasse



Côté logement, la façade Sud de l'immeuble ne présente pas de dégradation apparente et est en bon état. Elle est recouverte d'un enduit crépi.

Au pied de cette façade, je relève la présence d'une large baie vitrée, d'une porte donnant accès au logement (lot n° 58) et une seconde porte sise à l'Ouest de la première, donnant accès à une pièce annexe formant le lot n° 57.

### LE LOT N° 57 : LA PIECE ANNEXE

Il est précisé que ce lot n° 57 était initialement un box, portant le numéro 119 sur le plan de vente et le numéro 27 sur les plans des lots. Son intérieur a été entièrement aménagé pour le transformer en pièce annexe, aujourd'hui à usage de bureau.

On accède à cette pièce, sise côté Nord-ouest de la terrasse, à gauche de la porte d'entrée du logement, par une porte en bois avec bloc serrure en métal argenté, à l'état d'usage (**Photo n° 22**).

A l'intérieur, le sol est recouvert de carrelage, à l'état d'usage. Il en est de même des plinthes. Les murs et le plafond ne présentent aucune dégradation apparente et sont en bon état (**Photo n° 23**).

Dans cette pièce, je note la présence d'un interrupteur à l'entrée, d'une unité intérieur de climatisation (**Photo n° 24**) et de plusieurs prises électriques.



Photo n° 22

Pièce annexe : lot n° 57







Photo n° 23

A l'intérieur de la pièce annexe, transformée en bureau



Photo n° 24

Unité intérieure de climatisation sur le mur Sud de la pièce annexe

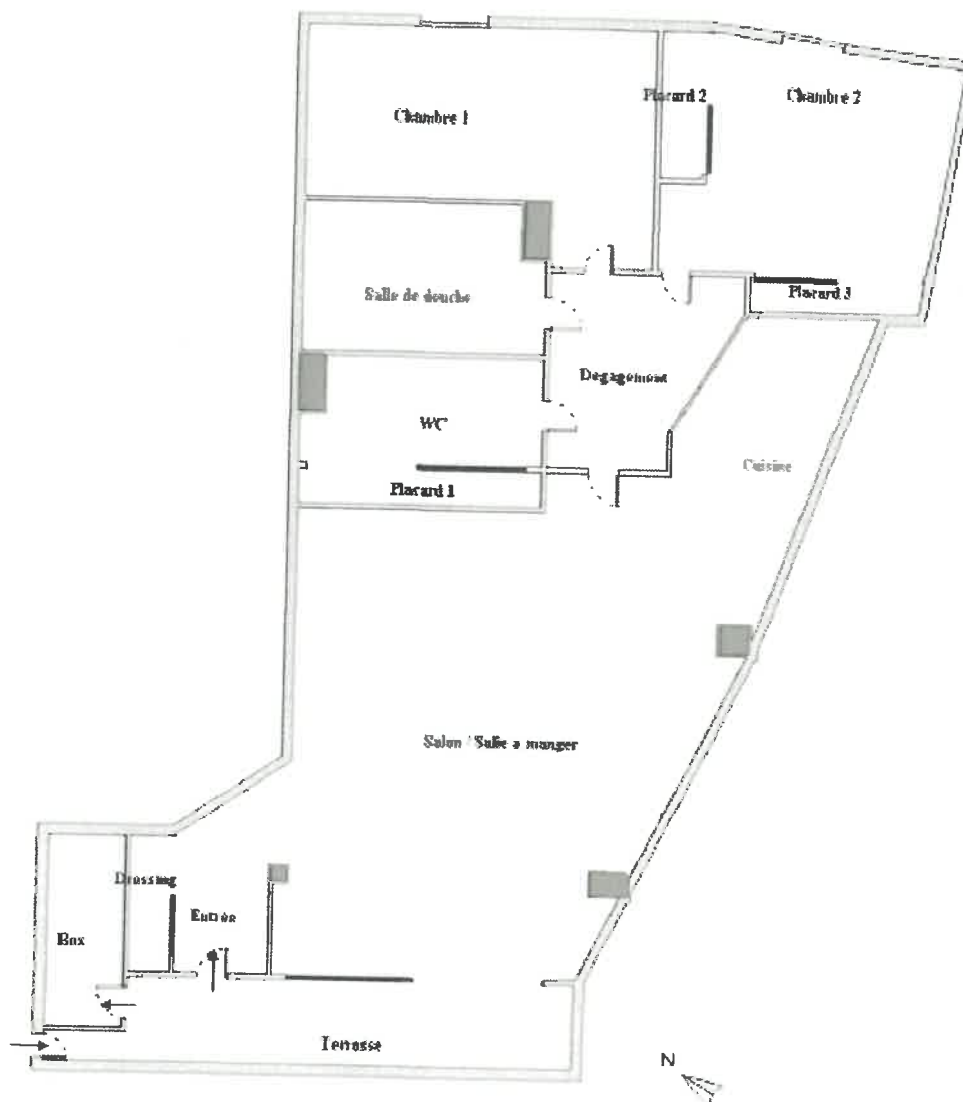




## LE LOT N° 58 : L'APPARTEMENT

Ce logement est composé d'une entrée, d'un dressing, d'un salon / salle à manger, d'un coin cuisine, d'un dégagement, de deux chambres, d'un WC et d'une salle d'eau.

### Plan du logement



Plans Lots 57 et 58

### 1° - L'entrée (Photos n° 25 et 26)

J'accède au logement par une porte en bois avec bloc poignée en métal argenté, sise Nord-ouest de la terrasse. Cette porte, en bon état, dispose d'une serrure « fichet ». Cette porte s'ouvre sur un petit couloir (**Photo n° 25**), avec à l'entrée, un tableau électrique (**Photo n° 26**).



Le sol de ce couloir est recouvert de carrelage, en bon état, et ne présentant aucun désordre apparent. Il en est de même des plinthes. Les murs et le plafond, peints en blanc, sont également en bon état.

Ce petit couloir dispose d'un visiophone, d'un interrupteur à l'entrée et d'une prise électrique.



Photo n° 25

Entrée du logement B11



Photo n° 26

Tableau électrique sis à l'entrée du logement



## 2° - Le dressing (Photos n° 27 à 29)

Le dressing est situé au Sud-ouest du logement. On y accède par une porte miroir coulissante placée sur le mur Ouest du couloir (**Photo n° 27**). Ce dressing, en forme de « L » à l'envers, dispose d'un sol carrelé, de murs et plafond recouverts de peinture blanche. Tout l'intérieur est aménagé en étagères en panneau de particule mélaminé, avec des penderies (**Photos n° 28 et 29**).



Photo n° 27

Porte d'accès au dressing





Photo n° 28

A l'intérieur du dressing







Photo n° 29

A l'intérieur du dressing

### 3° - Le salon / salle à manger

Cette pièce est la plus grande du logement et se compose d'un coin salon, côté Sud, et d'une salle à manger, côté Nord.

#### A- La salle à manger (Photos n° 30 à 32)

Le sol de cette pièce est recouvert de carrelage, en bon état et ne présentant aucun désordre apparent (**Photo n° 30**). Il en est de même des plinthes. Les murs et le plafond, peints en blanc, sont également en bon état.

Cette pièce dispose d'un convecteur électrique à l'entrée (**Photo n° 31**), d'une unité intérieure de climatisation fixée en partie supérieure du mur Est (**Photo n° 32**), de trois interrupteurs et de quatre prises électriques.

#### B- Le salon (Photo n° 33)

Le salon est situé au Sud de la salle à manger. Son sol est recouvert de carrelage imitation parquet, en bon état et ne présentant aucun désordre apparent. Les murs, peints en violet et le plafond, en blanc, sont également en bon état (**Photo n° 33**).

Cette pièce dispose d'une large baie vitrée à trois vantaux coulissants en PVC, en parfait état, avec volets roulants électriques fonctionnant correctement, d'un interrupteur et d'une prise électrique..





25 06 2020

SCP ODIN - MELIQUE - PINTO

Photo n° 30

Salle à manger



25 06 2020

SCP ODIN - MELIQUE - PINTO

Photo n° 31

Convecteur électrique de la salle à manger





25 06 2020

SCP ODIN - MELIQUE - PINTO

Photo n° 32

Unité intérieure de climatisation de la salle à manger



25 06 2020

SCP ODIN - MELIQUE - PINTO

Photo n° 33

Coin salon





#### 4° - Le coin cuisine (Photo n° 34)

Le coin cuisine est situé côté Est de la salle à manger, dans l'angle Nord-est. Il est ouvert sur la salle à manger. Son sol est recouvert du même carrelage, en bon état. Il en est de même des plinthes. Ses murs sont peints en blanc et ne présentant aucun désordre apparent. Quant au plafond, il est également peint en blanc, en bon état.

Ce coin cuisine dispose des équipements et des meubles (éléments) suivants, en bon état général :

- Un élément colonne à trois portes,
- Un meuble sous évier fermé par deux portes,
- Un élément bas à une porte,
- Un caisson à four encastrable,
- Cinq éléments hauts à une porte,
- Et un évier à un bac à inox.



Photo n° 34

Coin cuisine

A l'Ouest de ce coin cuisine, une porte en bois avec bloc poignée en métal donne accès à un petit dégagement (**Photo n° 35**). Depuis ce dégagement, on accède aux deux chambres, au WC et à la salle d'eau.





Photo n° 35

Porte donnant accès au dégagement, à l'Ouest du coin cuisine

#### 5° - Le dégagement (Photo n° 36)

Le sol de ce petit dégagement est carrelé et ne présente aucun désordre apparent. Les murs et le plafond sont recouverts de peinture blanche, en bon état.



Photo n° 36

Dégagement



## 6° - Le WC (Photos n° 37 et 38)

Cette pièce est fermée par une porte en bois avec bloc poignée en métal argenté, en bon état. Le sol carrelé ne présente aucune dégradation apparente et est en bon état. Les murs sont recouverts de carrelage gris anthracite, en partie basse, et de peinture verte en partie supérieure. Le plafond, peint en blanc, dispose de deux spots encastrés, fonctionnant correctement.

Cette pièce dispose :

- D'un WC suspendu en émail blanc. Sa chasse d'eau fonctionne correctement,
- D'un lave-main en résine posé sur un meuble de couleur verte fermé par deux portes,
- D'un placard mural fermé par deux portes coulissantes en bois,
- D'une prise électrique et d'un interrupteur,
- Et de deux miroirs muraux.

Tous ces équipements sont en bon état et ne présentent aucun désordre apparent.



Photo n° 37

WC







Photo n° 38

WC

### 7° - La salle d'eau (Photos n° 39 à 44)

Cette pièce est située au Nord du WC. Elle est fermée par une porte en bois avec bloc poignée en métal argenté, ne présentant aucun désordre apparent. Son sol et ses murs sont recouverts de carrelage, en bon état. Son plafond ne présente aucun désordre apparent et est en bon état.

Cette pièce dispose des équipements suivants, en bon état et fonctionnant correctement :

- Une large vasque en résine, avec sa robinetterie en métal argenté, posée sur un meuble à deux portes (*Photo n° 40*),
- Un sèche-serviette électrique (*Photo n° 41*),
- Une douche avec paroi vitrée, son bac recouvert de faïence et sa colonne de douche en métal argenté (*Photos n° 42 à 44*),
- Et un interrupteur.



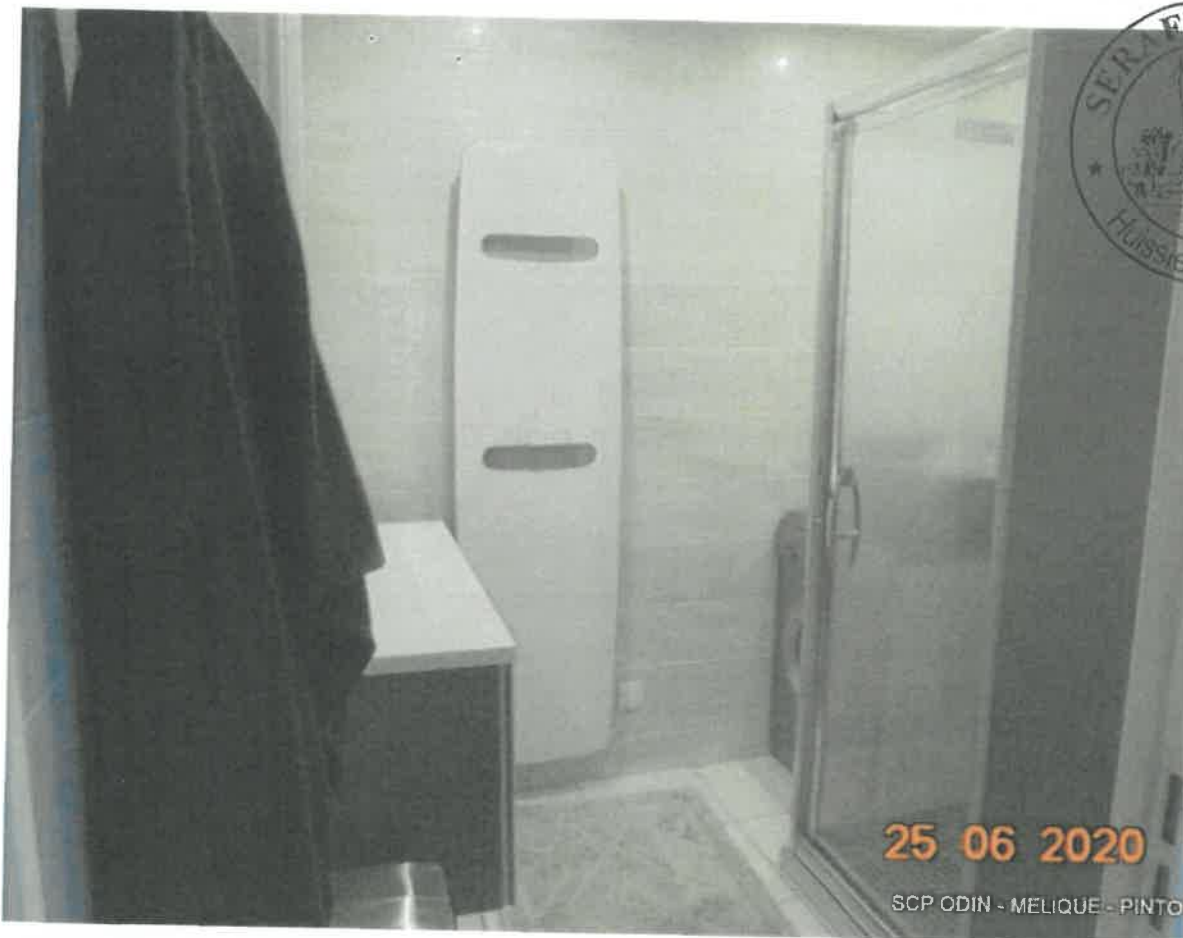


Photo n° 39

Salle d'eau

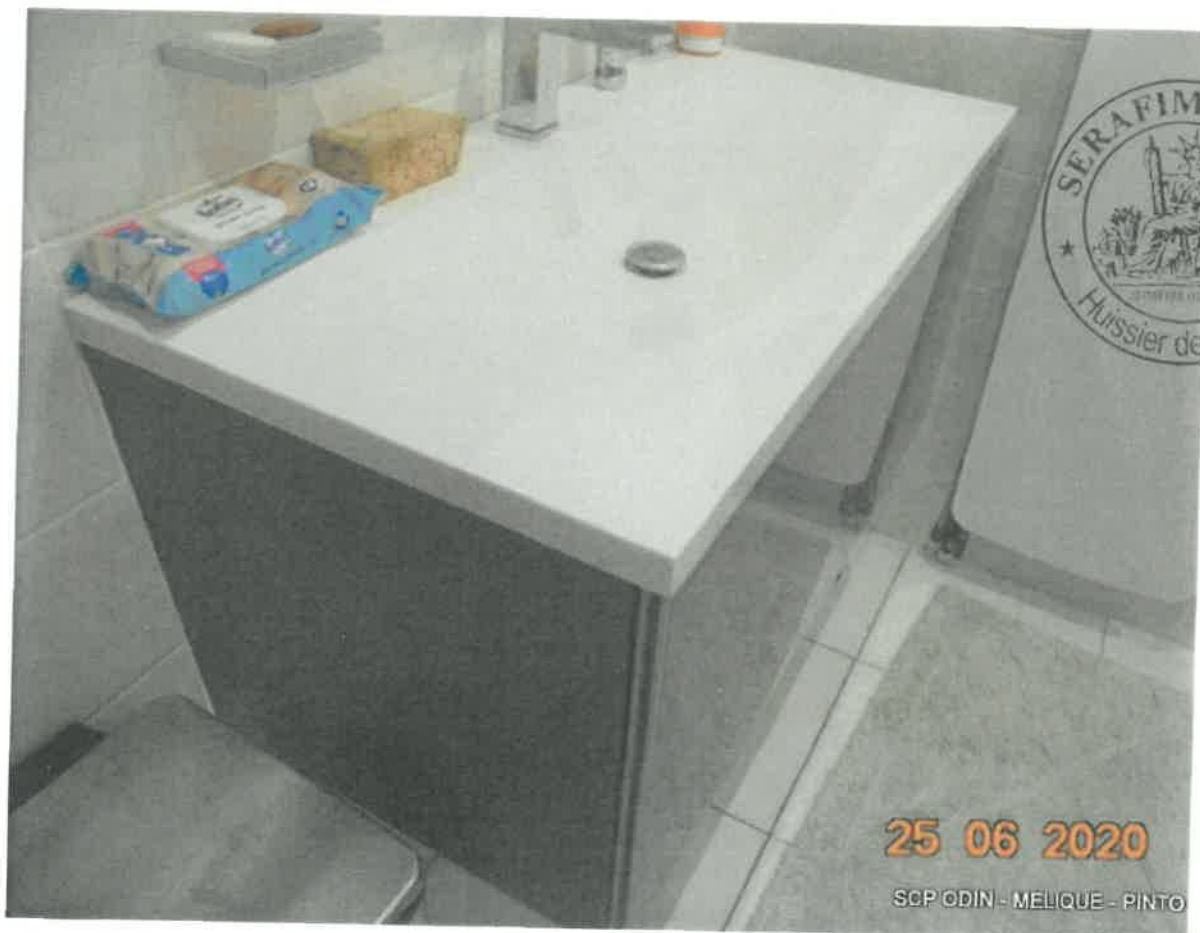


Photo n° 40

Vasque et son meuble



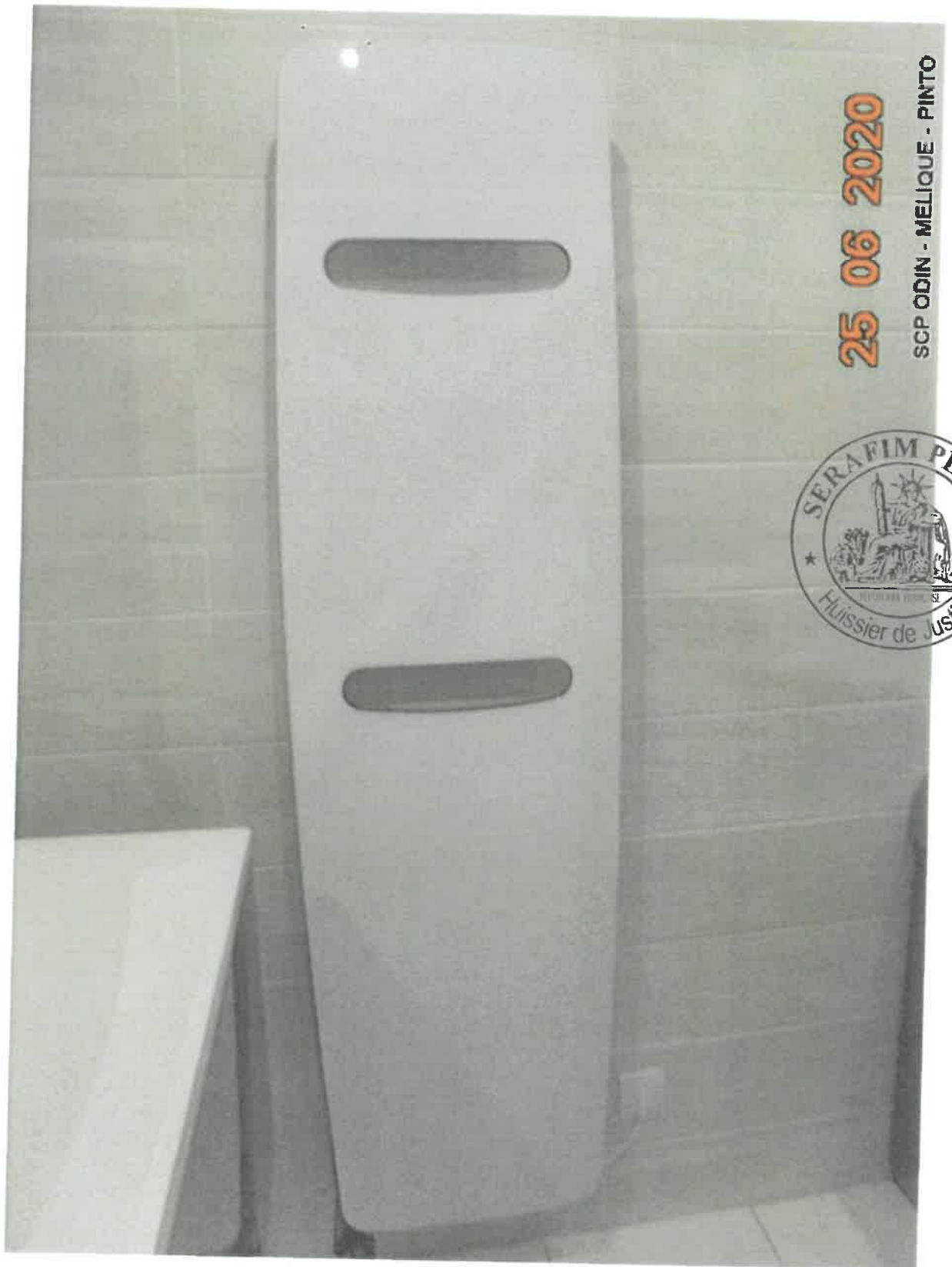


Photo n° 41

Sèche-serviette de la salle d'eau





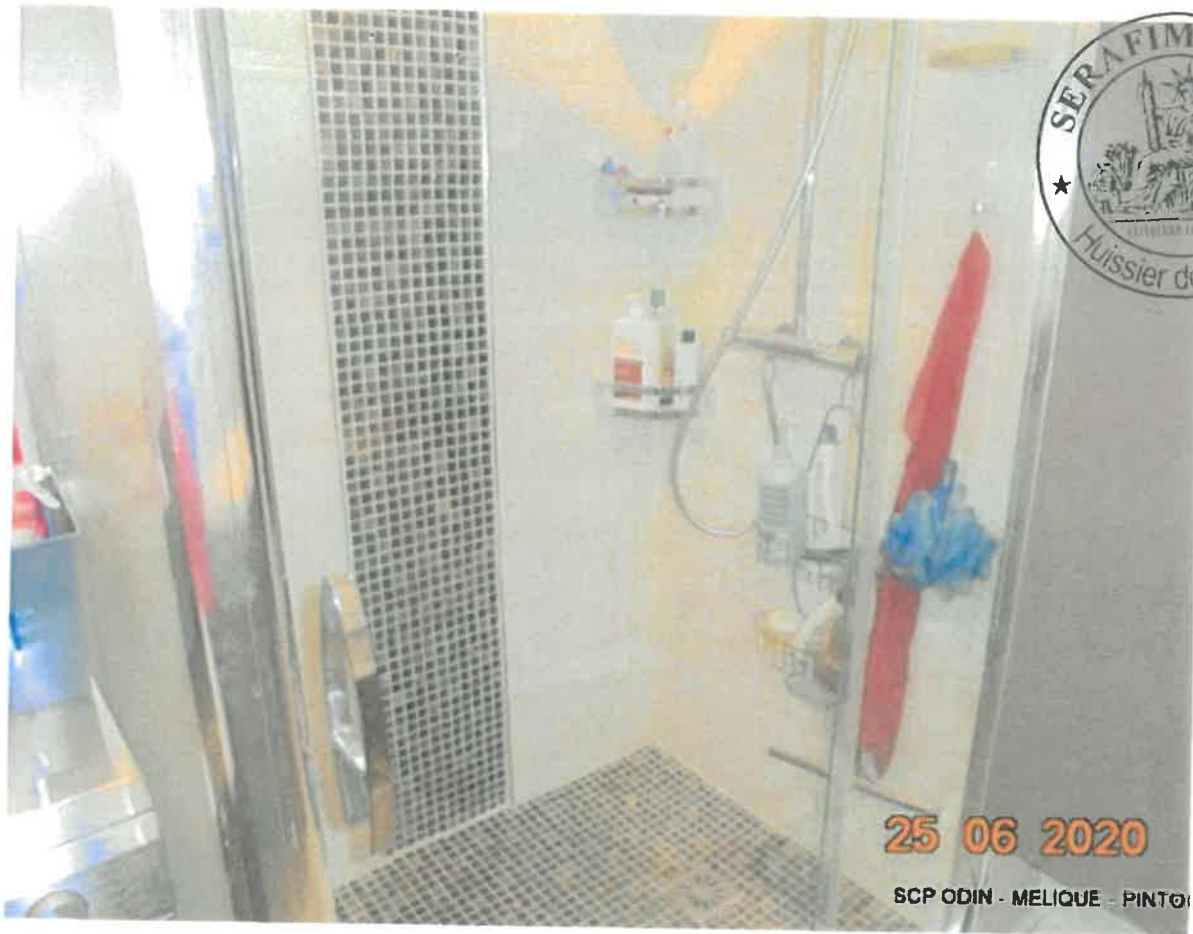


Photo n° 42

Douche



Photo n° 43

Douche







Photo n° 44

Colonne de douche



### 8° - La chambre n° 1 (Photos n° 45 à 48)

Cette première chambre est fermée par une porte en bois avec bloc poignée en métal argenté. Son sol et ses plinthes carrelés sont en bon état et ne présentent aucune dégradation apparente. Ses murs, recouverts de peinture blanche, sont à l'état d'usage. Le plafond, peint en blanc, ne présente pas de désordre apparent.

Cette pièce dispose :

- D'une fenêtre à deux vantaux ouvrants en PVC, avec un garde-corps métallique et un volet roulant manuel, sans manivelle,
- D'un convecteur électrique,
- De quatre prises électriques,
- D'un interrupteur,
- Et d'un placard mural, sur le mur Est, fermé par deux portes coulissantes.

Tous ces équipements sont en bon état et ne présentent aucun désordre apparent.



Photo n° 45

Chambre n° 1





Photo n° 46

Chambre n° 1



Photo n° 47

Placard mural de la chambre n° 1



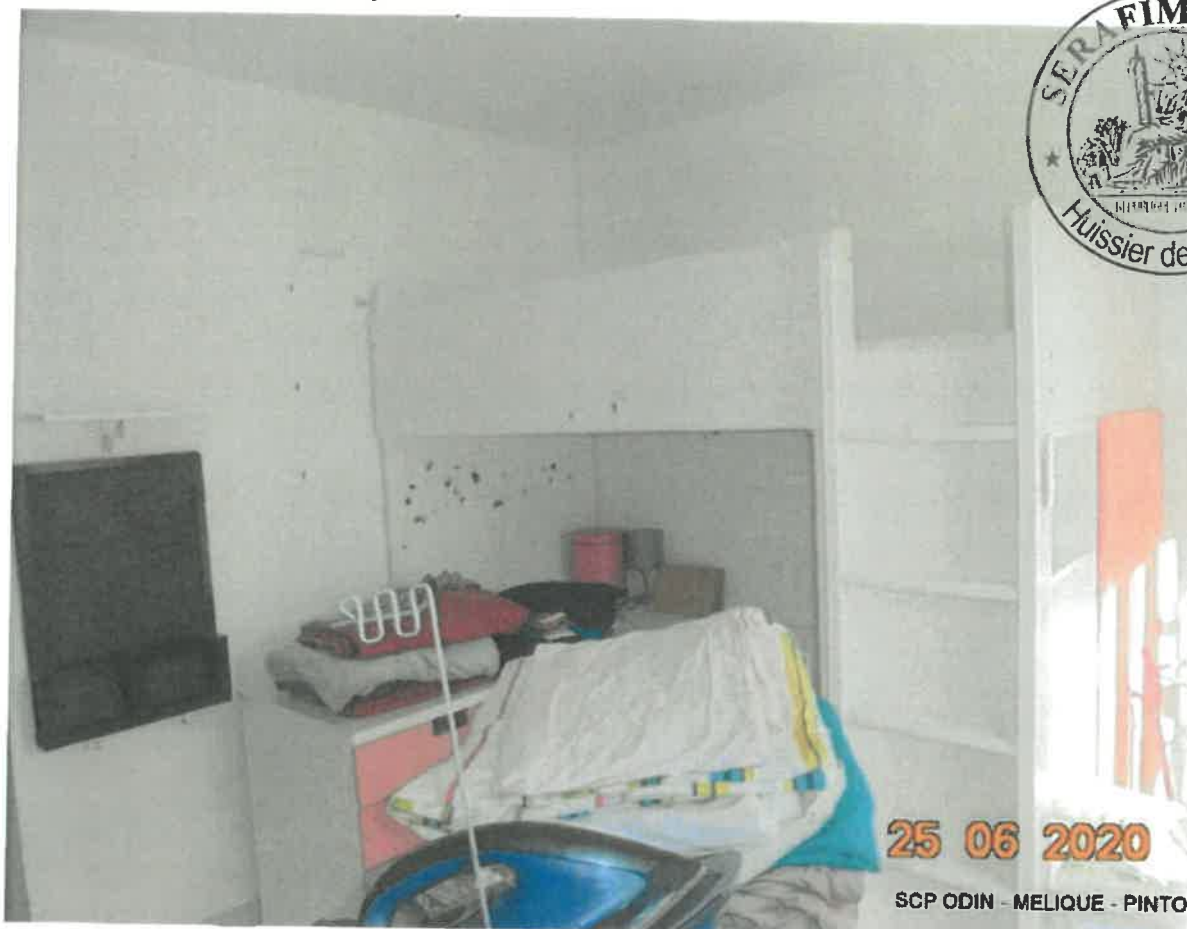


Photo n° 43

Chambre n° 1

### 9° - La chambre n° 2 (Photos n° 49 à 51)

Cette seconde chambre est située à l'Est de la première. Elle est fermée par une porte en bois avec bloc poignée en métal argenté. Son sol et ses plinthes carrelés sont en bon état et ne présentent aucune dégradation apparente. Ses murs, recouverts de peinture blanche, sont à l'état d'usage. Quant au plafond, peint en blanc, il ne présente pas de désordre apparent.

Cette chambre dispose :

- D'une fenêtre à deux vantaux ouvrants en PVC, avec un garde-corps métallique et un volet roulant manuel, sans manivelle,
- D'un convecteur électrique,
- De quatre prises électriques,
- D'un interrupteur,
- D'un placard mural, sur le mur Est, fermé par deux portes coulissantes miroir,
- Et d'un cumulus placé dans le placard mural (**Photo n° 51**).

Tous ces équipements sont en bon état et ne présentent aucun désordre apparent.







Photo n° 49

Chambre n° 2



Photo n° 50

Chambre n° 2



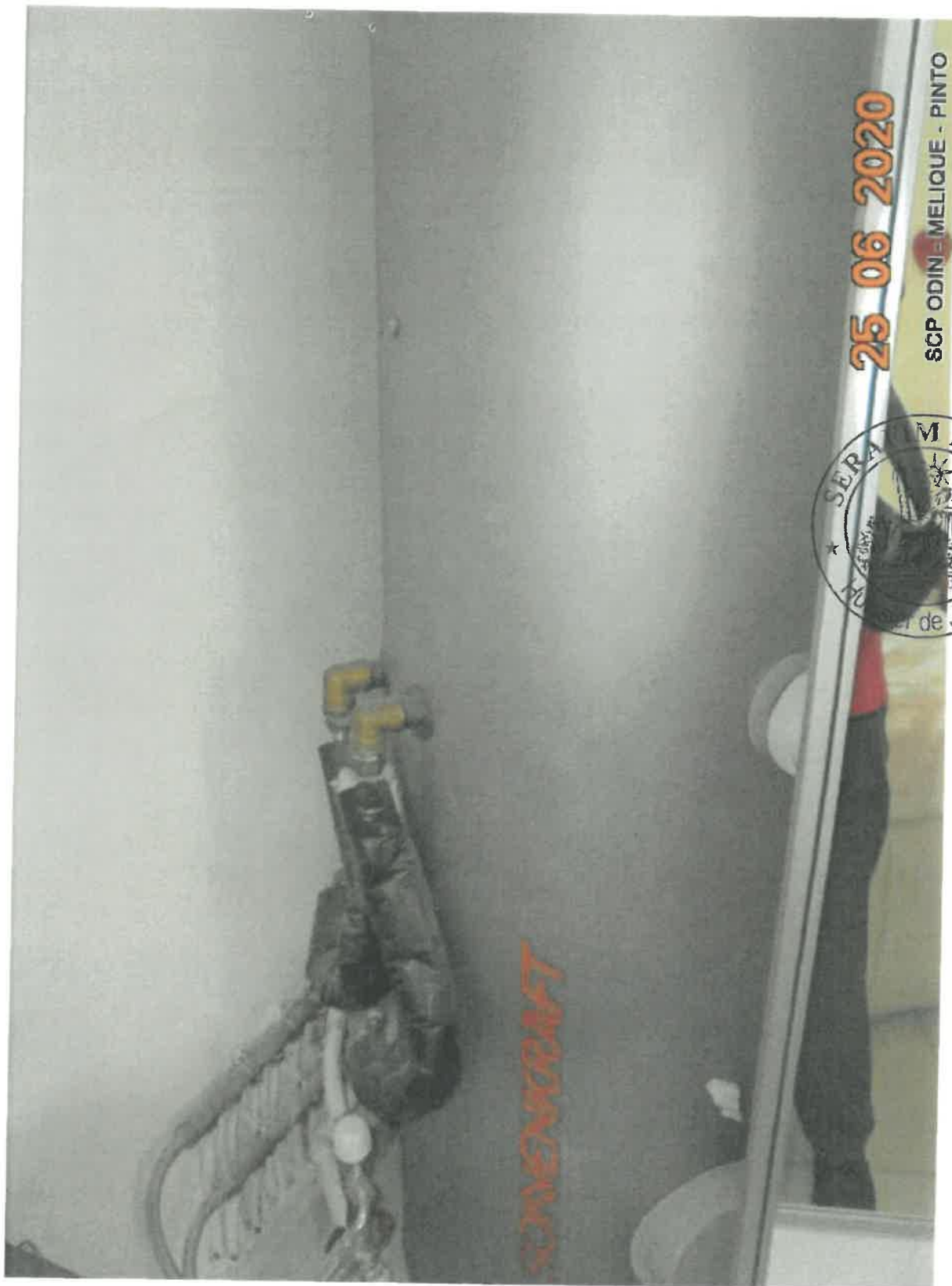


Photo n° 51

Cumulus placé dans le placard mural de la chambre n° 2



## Renseignements complémentaires

### Les bâtiments

Année de construction ou de rénovation totale :	2008
Etat du gros œuvre :	Bon état
Entretien & Aménagements intérieurs :	Bon état
Entretien & Aménagements extérieurs :	Bon état

### Le logement

Mode d'occupation des biens	Par son propriétaire
Installation électrique :	Une installation électrique en bon état.
Plomberie sanitaire :	Une plomberie en bon état
Mesure d'isolation :	Bon.
Prestations intérieures :	Climatisation, double vitrage, volets roulants
Chauffage :	Type : Électrique, Climatisation
Approvisionnement en eau chaude :	Type : Cumulus.
Antenne Collective :	OUI
Raccordement téléphonique collectif :	OUI
Connexion ADSL :	OUI
Interphone	OUI



### Equipement de voirie et canalisation

Présence d'électricité EDF	OUI	Présence de gaz de ville GDF	NON
Présence de l'eau de ville	OUI	Présence de tout à l'égout	OUI
Présence d'éclairage public	OUI	Collecte des ordures ménagères	OUI

Les documents d'urbanisme ont été requis et seront transmis dès réception

### Nom du Syndic :

Le syndic de l'immeuble est : **FONCIA JOMEL**, 560 Avenue du Maréchal Foch, 83000 TOULON.





J'ai clos le présent **PROCES-VERBAL DESCRIPTIF à 10h15**, pour servir et valoir ce que de droit, sur quarante-trois feuilles et comprenant cinquante-et-un (51) clichés photographiques effectués ce jour.

**Maître Sérafim PINTO**  
*Huissier de Justice*



### **COÛT DE L'ACTE**

Décret n°2016-230 du 26 février 2016  
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des  
huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com) .....	646,59 €
Frais de déplacement (Art A444-48) .....	7,67 €
<b>Total HT</b> .....	<b>654,26 €</b>
TVA (20,00 %) .....	130,85 €
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI) .....	14,89 €
<b>Total TTC</b> .....	<b>800,00 €</b>

**Acte soumis à la taxe**

